



Image not found or type unknown

famille accompagnante

Par **zole**, le **12/03/2019** à **13:51**

Bonjour,

Je vis en France depuis quelques mois et je suis titulaire de la carte de séjour salarié qualifié (passeport talent).

Mon époux vit en Italie et est titulaire d'un séjour pluriennal italien.

Quelle est la procédure à suivre pour que ce dernier en bénéficie du séjour "famille accompagnante"?

N.B: Je ne savais de cette procédure lors de la constitution de mon dossier.

Cordialement

Y. DJONTU